

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Déclamation : contact@mupras.com

prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 052512

Maladie Dentaire Optique Autres 51348

Cadre réservé à l'adhérent(e) Matricule : 0556 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ADDOUANE Bouchdib

Date de naissance : 1945

Adresse : Rue Aït Guir Résidence Iftikar (A) Casablanca

Tél. : 0661635819 Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR CHAKIB MARRAKCHI
OPHTHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
320, bd Zerkoupi - Casablanca
tel: 0522.1.861.861 ou 0522.47.57.60

Date de consultation : 10/11/2020

Nom et prénom du malade : El Hafiane Rachida. Age: 61 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hystérose + crampes utérines

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/11/2020

Signature de l'adhérent(e) : Adouane

DR CHAKIB MARRAKCHI
OPHTHALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
320, bd Zerkoupi - Casablanca
tel: 0522.1.861.861 ou 0522.47.57.60

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/11/2022	CS + FO K12 FO au 3m	12	400.00	DR CHAKIB MEDICAL OPTALMOLOGISTE Chirurgie des yeux Casablanca 06.20.03 et 05.22.41.57.bv

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MY YOUSSEF Salma CHERIF D'OUAZZANE Dotteur en Pharmacie 139, Boulevard My Youssef Casablanca - Tél: 05 22 22 2725	20/11/2020	288,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

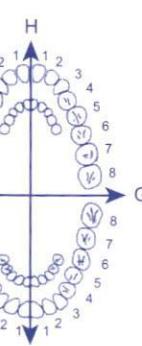
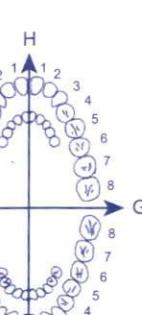
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	D 00000000 35533411	MONTANTS DES SOINS
	B 00000000 11433553			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Docteur Marrakchi Chakib
Ophthalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse

Laser - Angiographie - Lentilles de contact
CHIRURGIE de la MYOPIE PAR FEMTO-LASIK

الدكتور شيكيب المراكشي
أخصاص

في أمراض وجرح العينين
خريج كلية الطب بثافور فرنسا

CASABLANCA, le

10/11/2020

ADOUANE Rachid

100m + 5. Canevas

W+42
1,67

Vision : Aucun

OD = +4,25 (+0,25 à 100°)
OB = +4,50 (+1 à 90°)

V.B = Ad + 2,25

→

9/11

320, Boulevard ZERKOUNI. 1er ET. CASABLANCA
TEL : 05.22.47.57.60 / 05.22.22.60.85 - Urgence : GSM : 06.61.16.97.60

→ TSF

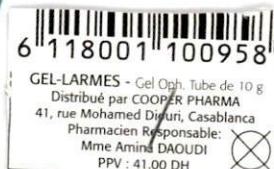
- OPTIVE FUSION UD
179,00



1 flacon à reporter sans
la flacon

41,00

- GEL LARMES 2 tubes



(3.1)

1 flacon à reporter sans
68,00

DICLOCED 1 mg/ml
Collyre, Flacon de 10 ml - PPV : 68,00 DH



- Diclo 1 mg/ml

1 flacon x 3/1 → flacon

288,00

PHARMACIE MY. YOUSSEF
Salma CHERIF D'OUAZZANE
Docteur en Pharmacie
139, Boulevard My. Youssef
CASABLANCA. Tel: 05 22 22 27 25

DR CHAMIS MARCHAND
OPHTALMOLOGISTE
Maladies et Chirurgie des yeux
320, bd Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 22 27 25